

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 25 janvier 2023

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 25 janvier 2023, à 20 h. Sont présents :

Mme Vanessa Roy	La Guadeloupe
M. Léon Drouin	Lac-Poulin
M. Alain Veilleux	Notre-Dame-des-Pins
M. Jean-Marc Doyon	Saint-Benoît-Labre
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Francine Fournier	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Karine Champagne	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Yvan Paré	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Sylvain Veilleux	Saint-René
M. André Lapointe	Saint-Simon-les-Mines
M. Alain Chabot	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Dany Quirion, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, accompagné de monsieur Eric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet, monsieur Dany Quirion.

2023-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2022;
 - 3.2 Dépôt des procès-verbaux du comité administratif du 13 décembre 2022 et du 17 janvier 2023;
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du Comité de sécurité publique du 6 décembre 2022;

- 3.4 Radiation mauvaises créances/ FLI, FLS, PAUPME;
 - 3.5 PGMR;
 - 3.6 Entente concernant le support de services informatiques fourni par Ville Saint-Georges à la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 3.7 Politique projets structurants (PDT);
 - 3.8 Politique commune de soutien aux entreprises;
 - 3.9 Priorités régionales d'interventions 2023 FRR;
 - 3.10 Rapport annuel entretien de la route verte 2022;
 - 3.11 PARL 2023-2024;
4. Dossiers régionaux :
- 4.1 Projets PDT;
 - Plan d'aménagement du parc municipal/ Saint-Simon-les-Mines volet local;
 - Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches/ MRC volet régional;
 - 4.2 Ressourcerie Beauce-Sartigan/ Demande d'aide financière;
 - 4.3 Concertation régionale en mobilité durable/ Nomination d'un représentant pour la MRC;
 - 4.4 CPE – Place en garderie / Demande au ministère de la Famille;
 - 4.5 Entente sectorielle de soutien à la concertation régionale/ Demande de prolongation de l'entente;
 - 4.6 Contrat de service avec la FQM/ Projet de production d'énergie renouvelable et autres formalités;
 - 4.7 Avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;
 - 4.8 Projet de réaménagement de la Cour municipale de Ville Saint-Georges.
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 5.1 Cartographie de la zone inondable/ Autorisation de signature Addenda;
6. Gestion du personnel :
- 6.1 Nomination Marie Sol Lemieux à titre d'employée régulière;
 - 6.2 Démission Nadia Tremblay;
 - 6.3 Nomination Hugo Coulombe à titre d'employé-cadre régulier;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu)
9. Dépôt de documents:
- États financiers mensuels;
 - Évolution population MRC Beauce-Sartigan;
10. Divers :
- 10.1 Milieux de vie/ 26 mai 2023;
 - 10.2 Suivi sécurité incendie (Étude, SCRI et prévention)

11. Période des questions;

12. Clôture de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Un citoyen s'adresse au préfet et questionne celui-ci sur la procédure établie dans les interventions des employés municipaux auprès des municipalités locales. À la demande du préfet, le directeur général répond à la question.

2023-01-002

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par madame Vanessa Roy, appuyée par monsieur André Lapointe et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 23 novembre 2022 tel que rédigé par le directeur général adjoint.

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 DÉCEMBRE 2022 ET DU 17 JANVIER 2023

Le directeur général dépose les procès-verbaux du comité administratif du 13 décembre 2022 et du 17 janvier 2023 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 6 DÉCEMBRE 2022

Le directeur général dépose le procès-verbal du comité de sécurité publique du 6 décembre 2022 à titre d'information.

2023-01-003

RADIATION MAUVAISES CRÉANCES/ FLI, FLS, PAUPME

Le directeur général dépose aux élus un document contenant la liste des mauvaises créances FLI, FLS, PAUPME dont il faut procéder à la radiation;

Il est proposé par madame Francine Fournier, appuyée par monsieur Sylvain Veilleux et résolu unanimement, d'autoriser la radiation des mauvaises créances FLI, FLS, PAUPME apparaissant sur le document déposé.

PGMR

Les élus sont informés qu'une nouvelle offre de service leur sera soumise par la firme STRATZER dans le cadre des démarches à entreprendre pour faire reconnaître le procédé utilisé par Viridis. Deux autres MRC seront partenaires dans la démarche.

2023-01-004

ENTENTE CONCERNANT LE SUPPORT DE SERVICES INFORMATIQUES FOURNI PAR LA VILLE DE SAINT-GEORGES À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu l'entente existante entre la Ville de Saint-Georges et la MRC de Beauce-Sartigan concernant la fourniture de services de support informatique;

Attendu que des modifications ont été apportées et que cette entente doit être renouvelée;

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur André Longchamps et résolu unanimement :

- Que le conseil des maires accepte le renouvellement de l'entente concernant le support de services informatiques fourni par la Ville, laquelle sera renouvelable annuellement;
- Que le préfet, monsieur Dany Quirion, et le directeur général adjoint, monsieur Luc Bergeron, soient tous deux autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

2023-01-005

POLITIQUE PROJETS STRUCTURANTS (PDT)

Attendu que l'Entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR), volet 2, prévoit que la Politique de soutien aux projets structurants soit adoptée annuellement;

Attendu le dépôt par le directeur général du document de ladite Politique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur Alain Chabot et résolu unanimement, d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants telle que déposée, et ce, pour l'exercice financier 2023.

2023-01-006

POLITIQUE COMMUNE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Attendu que l'entente relative au Fonds Régions Ruralité (FRR), volet 2, prévoit que la Politique commune de soutien aux entreprises soit adoptée annuellement;

Attendu le dépôt par le directeur général du document de ladite Politique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, d'adopter la Politique commune de soutien aux entreprises telle que déposée.

2023-01-007

PRIORITÉS RÉGIONALES D'INTERVENTION 2023 FRR

Est déposée aux élus la liste des priorités régionales d'intervention 2023 dans le cadre du FRR pour adoption;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par madame Francine Fournier et résolu à l'unanimité, d'adopter les priorités régionales d'intervention 2023, soit :

- Assurer l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de notre territoire en expertise professionnelle;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les citoyens de tout âge et de toute provenance dans nos municipalités;
- Améliorer les relations interculturelles et intergénérationnelles;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;
- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Supporter le développement d'initiatives écoresponsables;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire.

2023-01-008

RAPPORT ANNUEL ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2022

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan avait déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III – Entretien de la Route verte), et ce, en date du 22 juin 2022;

Attendu que cette demande de financement s'élevait à 25 613 \$;

Attendu qu'il est déposé aux élus un rapport sur les coûts d'entretien de la Route verte pour l'année 2022 pour un total de 40 157.05 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par monsieur André Lapointe et résolu unanimement, d'accepter le rapport tel que déposé et d'autoriser le directeur général à transmettre celui-ci au ministère des Transport.

2023-01-009

PARL 2023-2024

Attendu le dépôt du Plan d'activités régionales et locales (PARL) 2023-2024;

Attendu que les élus s'en déclarent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur François Morin et résolu unanimement, d'adopter le Plan d'activités régionales et locales 2023-2024 tel que déposé.

2023-01-010

**PROJET PDT : PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL/
SAINT-SIMON-LES-MINES – VOLET LOCAL**

Attendu que la Municipalité désire réaliser un plan d'aménagement du parc municipal actuel afin de prévoir l'installation de nouvelles infrastructures et de bonifier l'embellissement des lieux;

Attendu que le coût du projet s'élève à 2 564.84 \$ et que la demande de financement, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire, s'élève à 2 051.87 \$;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par madame Karine Champagne et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 2 051.87 \$, dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2023-01-011

**PROJET PDT : ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE
LA CULTURE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES / MRC VOLET
RÉGIONAL**

Attendu que ce projet avait été présenté au conseil des maires en février 2022;

Attendu que celui-ci avait adopté une résolution confirmant leur intention de participer au projet (résolution 2022-02-025);

Attendu qu'advenant la signature de l'entente il a aussi été convenu de réserver un montant de 13 000.00\$ à même la PDT, volet régional;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par monsieur François Morin et résolu unanimement, d'accepter le projet mentionné dans la présente résolution pour un montant maximal de 13 000.00 \$, dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire.

Ce projet est recommandé sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

2023-01-012

**RESSOURCERIE BEAUCE-SARTIGAN / DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE**

Attendu que la Ressourcerie Beauce-Sartigan, organisme à but non lucratif, a adressé une demande d'aide financière annuelle récurrente de 15 000 \$ à la MRC de Beauce-Sartigan afin de la soutenir dans la réalisation de sa mission;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 25 janvier 2023

Attendu que suite à la représentation faite auprès des membres du conseil en comité de travail du mois de novembre dernier, ceux-ci ont demandé d'obtenir les états financiers de la part des représentants de l'organisme;

Attendu que l'organisme a depuis fourni les états financiers et que les élus en ont pris connaissance;

Il est proposé par madame Vanessa Roy qu'une somme de 15 000 \$ soit versée sur une base annuelle à la Ressourcerie Beauce-Sartigan. Le préfet demande le vote :

Nombre total de voix pour : 8 voix (15% de la population)

Nombre total de votes contre : 18 voix (85 % de la population)

En conséquence, la proposition est rejetée à la majorité.

Suite aux discussions, une nouvelle proposition est déposée :

2023-01-013

RESSOURCERIE BEAUCE-SARTIGAN/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur André Lapointe qu'une somme totale de 30 000 \$ étalée sur 5 ans de façon régressive soit versée à la Ressourcerie Beauce-Sartigan, le préfet demande le vote :

Nombre total de voix pour : 9 voix (17% de la population)

Nombre total de votes contre : 17 voix (83 % de la population)

En conséquence, la proposition est rejetée à la majorité.

2023-01-014

**CONCERTATION RÉGIONALE EN MOBILITÉ DURABLE/
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA MRC**

Attendu que la mobilité durable fait référence à des moyens de se déplacer peu ou non polluants, alternatifs à l'auto solo, comme la mobilité active, le transport en commun, le covoiturage ou l'autopartage et que celle-ci est possible grâce à la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de gestion du territoire et au déploiement de réseaux et d'infrastructures ;

Attendu que la mobilité durable est une priorité régionale qui peut répondre à des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et de santé publique ;

Attendu que la démarche de concertation en mobilité durable mise sur pied par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) en octobre 2021 est un lieu d'échange pour favoriser le partage des connaissances et la coordination des actions à l'échelle régionale ;

Attendu que les délégués des dix territoires de la Chaudière-Appalaches participant à la démarche de concertation régionale en mobilité durable ont soulevé la nécessité de mettre sur pied un plan d'action régional en mobilité durable;

Attendu que le CRECA souhaite que la démarche de concertation régionale initiée en 2021 poursuive le développement du plan d'action ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Chabot, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu unanimement, de nommer le directeur général adjoint, Luc Bergeron, à titre de représentant sur ce comité pour la MRC.

CPE - PLACE EN GARDERIE/ DEMANDE AU MINISTRE DE LA FAMILLE

Le préfet, monsieur Dany Quirion, avise les élus qu'une rencontre sera sollicitée auprès du ministère de la Famille afin qu'un représentant de cette organisation explique les modalités d'attribution des places en CPE et des moyens d'accompagnement qui peuvent être mis en place par nos localités pour favoriser le développement de ce service.

2023-01-015

ENTENTE SECTORIELLE DE SOUTIEN À LA CONCERTATION RÉGIONALE / DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENTENTE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan, les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en mars 2020, une Entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que cette Entente visait à soutenir la concertation régionale et la mise en œuvre des priorités régionales de développement du territoire de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que la crise sanitaire liée au coronavirus a ralenti considérablement les activités liées à cette Entente;

Attendu que cette entente vient à échéance le 31 mars 2023;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de prolonger cette Entente;

Attendu que cette prolongation de l'Entente ne nécessite pas de nouveaux investissements de la part des parties signataires;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Yvan Paré et résolu unanimement :

- De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches, et ce, jusqu'au 26 mars 2025;
- De demander l'appui des MRC de la Chaudière-Appalaches et de la Ville de Lévis;
- De demander aux MRC de la Chaudière-Appalaches et à la Ville de Lévis de désigner, au besoin, un signataire pour la prolongation demandée;
- D'autoriser le préfet à signer tous les documents relatifs au renouvellement de l'Entente.

2023-01-016

**CONTRAT DE SERVICE AVEC LA FQM / PROJET DE PRODUCTION
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET AUTRES FORMALITÉS**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. 47.1);

Attendu que la FQM a notamment pour mission de favoriser le développement économique des régions du Québec;

Attendu que les services ainsi offerts par la FQM servent à mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès de la participation du milieu local au sein des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable découlant d'appels d'offres lancés par Hydro-Québec ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec ;

Attendu que la MRC souhaite participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable élaborés pour répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec par le biais d'appels d'offres ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec ;

Attendu que la MRC désire mettre en place l'environnement structurel, procédural et technique lui permettant de participer à de tels projets et, à cette fin, désire retenir les services de la FQM ;

Attendu l'engagement de la FQM de mettre en place des services d'accompagnement et de soutien neutres de façon à éviter tout conflit d'intérêts, l'offre de service de la FQM s'adressant à de nombreuses MRC toutes susceptibles de participer à des processus d'appel d'offres ou d'autres modes d'acquisition utilisés par Hydro-Québec pouvant être concurrents ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de Beauce-Sartigan retienne les services de la FQM pour lui permettre d'établir l'environnement propice à sa participation à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable afin de répondre aux besoins exprimés par Hydro-Québec dans le cadre d'appels d'offres ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec ;
- Qu'à cette fin, la MRC signe un contrat de service avec la FQM selon les modalités prévues au document joint à la présente résolution ;
- Que le préfet, monsieur Dany Quirion, soit autorisé à signer ce contrat de service avec la FQM et à leur transmettre par la suite ;
- Que le directeur général, monsieur Eric Paquet, ou toute personne qu'il désigne soit autorisé (e) à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat de service à être signé avec la FQM ;
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la FQM.

2023-01-017

**AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT
DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-
APPALACHES 2021-2024**

Attendu que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé, en 2021, une Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire se terminant le 31 mars 2024;

Attendu que pour permettre à la région de maintenir cette réputation enviable dans le secteur bioalimentaire, les différents acteurs gouvernementaux et municipaux doivent travailler en cohésion autour d'axes et d'enjeux communs, porteurs de sens et générateurs de résultats concrets;

Attendu qu'à cette fin, un plan d'action a été élaboré, en partenariat avec les intervenants du secteur agricole de la région, autour des principaux enjeux et opportunités soulevés lors d'une consultation régionale tenue le 17 février 2022;

Attendu que le MAPAQ souhaite augmenter sa contribution financière pour les années 2022-2023 et 2023-2024 de l'Entente afin que soient réalisées des initiatives autour des axes prioritaires *Remettre en culture des terres en friche* et *Diversifier l'agriculture, l'agroalimentaire et les pratiques agricoles* et ainsi permettre d'atteindre les objectifs du plan d'action;

Attendu qu'une modification de l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

Attendu que les parties ont convenu de modifier l'Entente par la signature d'un avenant;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Veilleux, appuyé par madame Francine Fournier et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la signature de l'avenant à l'Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;
- D'autoriser le préfet, monsieur Dany Quirion, ainsi que le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer l'avenant pour et au nom de la MRC.

2023-01-018

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE DE
VILLE SAINT-GEORGES**

Attendu que la Ville de Saint-Georges souhaite réaliser un projet de réaménagement des locaux de la cour municipale;

Attendu que la cour municipale est un service offert à la MRC de Beauce-Sartigan et aux municipalités de son territoire;

Attendu que la Ville de Saint-Georges a entamé des démarches afin que ce type de projet puisse être admissible au programme PRACIM;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 25 janvier 2023

Attendu que l'entente intermunicipale prévoit un partage des coûts entre les municipalités membres;

Attendu que toutes les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan appuient les démarches de la Ville de Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Alain Veilleux et résolu à l'unanimité de :

- Confirmer l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan dans les démarches entreprises par la Ville de Saint-Georges visant à faire reconnaître les travaux devant être réalisés à la cour municipale afin qu'ils soient admissibles à une aide financière du PRACIM;
- Transmettre copie de la présente résolution aux MRC de Beauce-Centre et des Etchemins pour appui;
- Transmettre copie de la présente résolution au député de Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin.

2023-01-019

CARTOGRAPHIE DE LA ZONE INONDABLE/ AUTORISATION DE SIGNATURE ADDENDA

Attendu que la convention d'aide financière pour les travaux d'actualisation de la cartographie des zones inondables se termine le 31 mars 2023;

Attendu que cette convention avait fait l'objet d'une prolongation, laquelle avait été approuvée par le présent conseil en janvier 2022;

Attendu qu'il manque des informations et directives à venir du MELCC afin de finaliser ce dossier;

Attendu que des activités d'appropriation des travaux accomplis doivent être réalisées par l'ensemble des parties prenantes;

Attendu qu'il est offert aux organismes municipaux, soit les MRC de Beauce-Sartigan, de Beauce-Centre et de La Nouvelle-Beauce de prolonger la convention afin de permettre la finalisation des travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur André Lapointe et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Dany Quirion, à signer pour et au nom de la MRC les documents nécessaires à la prolongation de la convention d'aide financière relative à la cartographie de la zone inondable et de demander aux deux autres MRC d'appuyer ladite prolongation.

2023-01-020

NOMINATION MARIE SOL LEMIEUX À TITRE D'EMPLOYÉE RÉGULIÈRE

Attendu que la période d'essai de madame Marie Sol Lemieux, technicienne en aménagement du territoire, est terminée;

Attendu la recommandation favorable du directeur de service concernant l'évaluation du travail effectué par madame Lemieux au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employée régulière de madame Marie Sol Lemieux au poste de technicienne en aménagement du territoire, et ce, à compter du 30 janvier 2023.

2023-01-021

DÉMISSION/ MME NADIA TREMBLAY

Attendu que madame Nadia Tremblay, agente de développement du territoire, a remis sa démission en date du 12 janvier 2023 pour un nouvel emploi;

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Léon Drouin et résolu à l'unanimité, d'accepter la démission de madame Tremblay et de lui souhaiter bonne chance dans son nouvel emploi.

2023-01-022

NOMINATION HUGO COULOMBE À TITRE D'EMPLOYÉ-CADRE RÉGULIER

Attendu que monsieur Hugo Coulombe, directeur du Service de l'aménagement et du développement du territoire, est entré en fonction en octobre 2022;

Attendu la recommandation favorable de la direction générale concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Coulombe;

Il est proposé par monsieur Sylvain Veilleux, appuyé par monsieur Jean-Marc Doyon et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de monsieur Hugo Coulombe, directeur du Service de l'aménagement et du développement du territoire, et ce, à compter du 30 janvier 2023.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

2023-01-023

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI SIGNATURE INNOVATION

Attendu que la MRC des Etchemins s'adresse au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin que celui-ci autorise la prolongation du délai de terminaison des projets « Signature Innovation » du FRR;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan souhaitent, eux aussi, une prolongation minimale de deux ans;

Il est proposé par monsieur Gabriel Giguère, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu unanimement :

- D'appuyer la demande de la MRC des Etchemins;

- De demander au MAMH une prolongation de délai minimale de deux ans pour la terminaison des projets « Signature Innovation »;
- De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Etchemins, à la FQM et au député de Beauce-Sud.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Évolution population MRC Beauce-Sartigan.

MILIEUX DE VIE / 26 MAI 2023

Le directeur général avise les élus que la rencontre régionale « Nos milieux de vie en action » ne pourra se tenir le vendredi 26 mai 2023. Cette activité regroupant plusieurs élus de la région Chaudière-Appalaches devra être déplacée ou annulée.

SUIVI SÉCURITÉ INCENDIE (ÉTUDE, SCRI ET PRÉVENTIONS)

Le directeur général dresse un portrait de l'état d'avancement de l'Étude d'opportunité en incendie et du SCRI.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a eu lieu au début de la séance.

2023-01-024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h 15.

Dany Quirion, préfet

Eric Paquet, directeur général